

LE PREMIER JUGE ACADIEN AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Sir Pierre Amand Landry, avocat, député, ministre, juge, chevalier, a su ainsi gravir tous les degrés de l'échelle sociale. Plusieurs pages de notre histoire en témoignent éloquentement. Tous ces titres attachés à son nom demeurent toutefois impuissants à exprimer toute la grandeur de cette admirable carrière.

Fils d'Amand Landry et de Pélagie Caissie, tous deux de vieille descendance acadienne, Pierre Amand Landry naquit à Memramcook le 1 mai, 1846. Il était le quatrième de neuf enfants. Son père n'eut pas l'avantage d'une instruction supérieure parce qu'alors, il n'y avait aucune maison d'études françaises au N.B. Il s'instruisit lui-même pendant ses heures de loisir et obtint un brevet d'instituteur. Il enseigna pendant quelques années et à l'automne de 1846, il fut élu député libéral de Westmorland. L'honneur lui revient d'avoir été le premier député acadien à franchir l'enceinte de la Chambre d'Assemblée du N.B., où il siégea durant vingt-quatre années.

Après avoir fréquenté le Collège St. Joseph, Pierre Amand Landry se livra à l'enseignement. Très jeune encore, il embrassa la carrière légale et fit ses études sous la direction de Sir Albert J. Smith à Dorchester. Ce dernier était, à cette époque, très bien connu dans le monde politique. Il avait été, en 1865, premier ministre de la province. L'année suivante, son gouvernement avait dû résigner à cause de sa forte opposition à la Confédération.

En 1870, à la suite de trois années de travail ardu, Pierre Landry fut admis au barreau de la province. Il décida alors de s'établir à Dorchester. En 1872, il épousa Mlle. Bridget McCarthy de Frédérickton dont il eut onze enfants.

Doué d'une intelligence brillante et toujours soucieux de l'intérêt de ses clients, le jeune avocat ne tarda pas à se créer une pratique très considérable. Son nom est intimement lié à plusieurs causes importantes de l'époque. La plus célèbre survint lors du triste événement des émeutes de Caraquet en 1874. A cette date, une agitation malencontreuse avait bouleversé et divisé les esprits au sujet des lois scolaires de 1871 si âprement discutées. Cette division entre les gens de la province souleva de graves conflits à deux endroits particuliers, à St. Jean et à Caraquet.

L'histoire nous révèle que les troubles de Caraquet furent le résultat d'un jeu de circonstances en elles-mêmes inoffensives. Les Acadiens de la région étaient déterminés à réclamer certains droits scolaires et pour cette raison, ils se réunissaient occasionnellement. A cause d'une exagération du projet en question, les miliciens de Chatham furent appelés à Caraquet. Comme résultat, deux hommes furent tués et une vingtaine d'Acadiens arrêtés. Les esprits se tournèrent alors vers cet avocat sérieux et compétent, Maître Landry. Ces infortunés avaient enfin trouvé un homme à qui confier leurs litiges. Mais vu l'insuffisance de son expérience, limitée à quelque quatre années de pratique, il crut bon de

s'assurer les services d'un avocat de haute réputation. Il devint ainsi, dans cette cause, l'associé de Samuel R. Thomson.

Monsieur Landry pratiqua le droit de 1870 à 1890. Pendant ces vingt années, son intérêt principal demeura dans le domaine juridique. Cependant, les qualités de son esprit ne l'obligèrent pas à restreindre ses activités. En sa première année de pratique, il inaugura sa prodigieuse carrière politique.

En effet, Amand Landry, le père de Pierre Amand, se faisait vieux et décida de résigner son mandat. Aussi, il nous est permis de croire que Sir Albert Smith, qui enseignait à Pierre Landry son noble métier, était aux élections de 1870 assez impopulaire parmi un grand nombre d'électeurs. Ceux-ci jetèrent alors les yeux sur le jeune avocat et l'invitèrent à briguer les suffrages populaires. Un scrutin favorable renversa les rôles et ce fut au tour de l'élève de donner la leçon au maître; Pierre Landry sortit victorieux et représenta les intérêts conservateurs à l'Assemblée Législative jusqu'en 1874.

A cette date, l'agitation au sujet des lois scolaires de 1871 persistait presque dans toute la province. Monsieur Landry fut battu aux élections de 1874 avec quelques amis qui partageaient ses vues sur cette question. Par ailleurs les élections de 1878 prouvèrent que cette réaction n'avait été qu'éphémère. Ce jour marqua l'un de ses plus grands triomphes électoraux.

En cette même année, il entra dans le gouvernement-Fraser en qualité de commissaire-en-chef des travaux publics, poste qu'il occupa jusqu'à la reconstitution du gouvernement sous la direction de l'Honorable Daniel L. Hannington. Ses collègues lui confièrent alors l'important ministère de secrétaire-provincial où il exerça son talent remarquable d'administrateur jusqu'au démembrement du gouvernement en 1883.

Pendant cette période, un incident assez amusant devait donner libre cours au verbiage politique. L'ancien parlement situé à Frédéricton fut détruit par le feu. Depuis plusieurs années, la population de St. Jean enviait jalousement l'importance de Frédéricton de même que ses édifices parlementaires. Le désastre du parlement et d'autres circonstances favorables se prêtèrent généreusement aux convoitises des rivaux politiques.

En effet, le premier ministre et le commissaire-en-chef n'étaient pas de Frédéricton. Par contre, ils avaient épousé des jeunes filles de cette ville. De leur côté, les hommes politiques de St. Jean ne pouvaient pas ignorer cette occasion unique d'affirmer leur propos. Aussitôt, ils réclamèrent hautement par tout moyen honorable la construction du parlement à St. Jean. Tous leurs efforts furent vains car les ruines fumaient encore que le ministre Landry avait jeté les plans d'un nouvel édifice à Frédéricton.

La défaite fut désastreuse. Les vaincus de St. Jean découvrirent pourtant l'énigme du mystère. L'indifférence des ministres avait été compensée par les intérêts de leurs épouses pour leur ville natale. Ils louèrent alors ironiquement une administration aussi efficace que celle des femmes dans les ministères de leurs maris.

N'importe les raisons qui influencèrent cette décision, le parlement actuel, construit sous sa direction, demeure un monument mémorable à Sir Pierre Amand Landry.

En 1883, Monsieur Landry fut invité à succéder au député fédéral de Kent. Après des luttes acharnées, il fut élu et représenta ce comté à la Chambre des Communes jusqu'en 1890.

Cette année là, malgré sa santé compromise par un travail excessif, il accepta la fonction de Juge de la Cour des comtés de Westmorland et de Kent offerte par Sir John A. Macdonald. Ce fut le début d'une glorieuse carrière de juge qui devait être couronnée par son élévation à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick. Plus tard, en 1913, il fut promu Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.

Une activité aussi ardente dans le domaine juridique et politique peut nous laisser croire que Pierre Amand Landry n'aurait pas eu le temps de s'occuper des nombreux problèmes de son peuple. Au contraire, jamais aucun homme s'est autant consacré à la prospérité de notre nation, au maintien de la justice et au règne de l'harmonie parmi les sujets de cette province.

A plusieurs reprises, Monsieur Landry a joué un rôle de premier ordre dans multiples aspects de notre vie sociale. Deux fois, en 1874 et en 1880, il fut l'un des délégués acadiens du Nouveau-Brunswick aux conventions nationales de Montréal et de Québec. Plus tard, il présida les trois premières conventions françaises de cette province.

A la tribune parlementaire, il sut par son éloquence gagner le respect même de ses adversaires.

En jetant un coup d'oeil fortuit sur l'époque où vécut Sir Pierre Amand Landry, on remarque que la population du N.B. était composée de peuples très différents quant à leur histoire, à leur culture et à leurs croyances. Ces diversités causèrent de sérieuses difficultés de compréhension et d'entraide entre ces peuples. A cause de cette situation, la voie suivie par Maître Landry constitue la plus grande marque de sa compétence. Il a su le premier de sa race démontrer ses talents dans les divers postes de confiance qu'il occupa.

Dans le domaine juridique, il fut le premier Acadien à devenir avocat, et par la suite, le premier à être élevé aux fonctions de Juge de la Cour de comté, Juge de la Cour Suprême du N. B., et enfin, Juge en-Chef de la Cour du Banc du Roi. En politique, il fut le premier Acadien à être nommé préfet de comté, le premier à occuper un ministère à la chambre d'Assemblée du N.B., finalement, le premier à devenir secrétaire-trésorier de la province.

Le Souverain d'Angleterre, George V, a lui-même honoré Pierre Amand Landry en le créant Chevalier, le premier et seul Acadien à obtenir ce titre. Il lui conféra cet honneur en 1915 à peine un an avant sa mort qui survint le 28 juillet, 1916. Ce fut le juste couronnement de cette éblouissante carrière.

Joseph Daigle, II Droit, U.N.B.